

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 7 DECEMBRE 2023**

DEL-2023-344

L'An deux mille vingt-trois, le sept décembre, à 13 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/11/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.
MM. BOUCHET, BOUVARD, CALLET, CHASSAGNE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, HACQUIN, MATHIAN, OBERLI, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

M. HACQUIN - en visioconférence.
Mmes JAILLET, KHAY, PERRILLAT,
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 29
Présents : 12
Représentés par mandat : 2

Objet : DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE ET FOURNITURE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE DES CONCESSIONNAIRES (CRAC) ENEDIS, EDF ET DES MISSIONS DE CONTROLE

Exposé du Président,

Au titre de ses missions de contrôle, le SYANE analyse chaque année le Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC), dont le contenu est encadré par :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-3 et L.2224-31,
- Le décret n°2016-496 du 21 avril 2016 relatif au compte annuel d'activité des concessions d'électricité, aujourd'hui codifié aux articles D.2224-34 à D.2224-46 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de l'énergie,
- La convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente signée avec ENEDIS et EDF le 16 décembre 2019,

- L'article 44 et l'annexe 1 du cahier des charges de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente,
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 2 novembre 2023 où les concessionnaires ENEDIS et EDF ont été invités à présenter le CRAC 2022.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à prendre acte de la remise du CRAC 2023 au titre de l'année 2022 (CRAC 2022) dans les délais réglementaires,
2. à prendre acte avec réserves du Compte Rendu Annuel d'Activité ENEDIS pour l'année 2022 et acter les réserves suivantes :
 - le reversement anticipé du CRCP (Compte de Régularisation des Charges et des Produits) très élevé rend la lecture du compte de résultat 2022 difficile et particulière, car incomparable avec les années précédentes,
 - l'année 2022 a été marquée par la fin d'un programme pluriannuel de localisation et d'individualisation des ouvrages non localisés, avec la localisation des branchements individuels. Le CRAC, même s'il ne présente pas les impacts, présente assez peu de détails pour mesurer les impacts financiers ; et le rapport de fiabilité en complément également,
 - une faible consommation de l'enveloppe PPI concernant le renouvellement de câble CPI (HTA), BT fils nus et lignes HTA exposés aux aléas climatiques,
3. à acter les points de vigilances suivants :
 - vigilance sur le maintien d'un critère B stable et dans l'ambition du contrat de concession à savoir :
 - gain de 15 min à l'issus des 15 ans par rapport à la valeur repère de 2017 (90 min),
 - sous les 70 min à 30 ans,
 - vigilance sur le volume total de réclamations reçues et traitées par ENEDIS,
 - vigilance sur la répartition de la maîtrise d'ouvrage de travaux, fixée contractuellement au contrat de concession,
4. à prendre acte avec réserves du Compte Rendu Annuel d'Activité pour l'année 2022 d'EDF et acter les points de vigilances suivants :
 - érosion de la baisse du nombre de clients aux TRV,
 - poursuite à la baisse du nombre de réclamations.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES A NUMERIQUE